



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 2 avril 2013, tenue le 15 avril 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent lors de la présente séance, M. le conseiller Normand Girouard.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

148/15-04-13

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 avril 2013 à la suite de son ajournement. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE

149/15-04-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

A.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1. Demande de dérogation numéro 2013-40003

B GESTION FINANCIÈRE

1. Autorisation de signature – Remplacement de la résolution numéro 200/17-05-12

C GESTION ADMINISTRATIVE

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Acquisition du réseau privé d'eau potable « Aqueduc Bellevue inc. » – Mandat à un notaire

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

K LOISIRS ET CULTURE

1. Achat d'un véhicule tout terrain neuf de marque Honda, année 2012, pour le camping
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'aménagement du local pour les Sociétés d'histoire
3. Projet « Des fleurs pour les aînés(es) » – Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) – Contribution financière

L DIVERS

1. Entente d'hébergement d'une station de référence Can-Net entre la Ville et l'entreprise Cansel Survey Equipment inc. – Modification à l'entente
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'aménagement de la réception de l'hôtel de ville

Période de questions du public

M LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

150/15-04-13

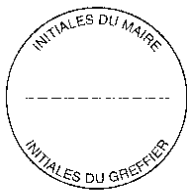
DEMANDE DE DÉROGATION NUMÉRO 2013-40003

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 4 6-1, rang Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, sur le chemin du Parc-Industriel, matricule : 0431-39-4010;

CONSIDÉRANT qu'en projection du déplacement du bâtiment administratif de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la demande porte sur l'autorisation de procéder à un agrandissement empiétant dans la totalité de la marge avant alors que la réglementation en vigueur exige une marge de six (6) mètres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que la RIDR désire agrandir les bureaux administratifs dans le but de les relier à la guérite et que cet agrandissement est nécessaire afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisme et d'en assurer son développement;

CONSIDÉRANT que l'emplacement actuel des bureaux administratifs isole le personnel de direction et administratif des activités reliées à l'accueil, alors qu'ils doivent être disponibles pour les clients en tout temps et intervenir rapidement en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra à la RIDR, notamment, d'avoir une salle de réunion afin de tenir les réunions publiques sur le territoire de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la RIDR contribue au développement économique de la région, notamment, par la création de plusieurs emplois;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétés avoisinantes étant donné l'éloignement de celles-ci;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-11/13.03.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette demande constitue un cas d'exception étant donné que dans les circonstances des lieux, elle peut être considérée mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Qu'exceptionnellement, le conseil autorise la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à procéder à l'agrandissement de ses bureaux administratifs tel que proposé et autorise, par le fait même, l'empiètement dans la totalité de la marge avant sur une largeur approximative 3,78 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant de six (6) mètres.

Que la RIDR soit avisée que la présente autorisation d'exception ne l'exempte pas de son obligation à prendre tous les permis nécessaires conformément à la réglementation en vigueur et à la loi.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AUTORISATION DE SIGNATURE – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 200/17-05-12

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

151/15-04-13

Remplacée par la
résolution numéro
187/02-05-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

Que le conseil municipal nomme les signataires suivants pour tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 1^{er} mai 2013 :

Mairesse : Mme Déborah Bélanger
ou
Maire suppléant : identifié par résolution du conseil

ET

Trésorière : Mme Nicole Bouffard
ou
Directrice générale : Mme Julie Godard
ou
Greffière : Mme Lucie Bourque.

D'autoriser chaque membre du conseil municipal à signer tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque la mairesse et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 200/17-05-12 adoptée lors de la séance tenue le 17 mai 2012.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

152/15-04-13

remplacée par la
résolution numéro
203/03-06-13

ACQUISITION DU RÉSEAU PRIVÉ D'EAU POTABLE « AQUEDUC BELLEVUE INC. » - MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du réseau privé d'eau potable « Aqueduc Bellevue inc. » offre de céder gratuitement à la Ville toutes les infrastructures de ce réseau, incluant un bâtiment avec des pompes, à condition qu'il lui soit consenti un droit de passage par la Ville lors de la cession officielle des infrastructures pour permettre à ce propriétaire d'avoir accès à son terrain situé en amont du réseau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 234/04-06-12, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville tenue le 4 juin 2012, annonçant l'intention de la Ville d'accepter ladite cession conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc afin de remplacer le réseau privé d'aqueduc Bellevue;

CONSIDÉRANT la signature du protocole d'entente intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le présent projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar (1 \$), du réseau privé d'eau potable « Aqueduc Bellevue inc. » incluant un bâtiment avec des pompes.

De mandater M^e Michel Pilon, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition incluant la recherche de titres.

Que le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition soit assumé par la Ville.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

153/15-04-13

ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN NEUF DE MARQUE HONDA, ANNÉE 2012, POUR LE CAMPING

CONSIDÉRANT que le véhicule tout terrain (VTT) du camping est défectueux et qu'il en coûterait plus de 3 000 \$ pour le réparer;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et délégrant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, ainsi que ses amendements, lequel favorise l'achat local;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'achat d'un véhicule tout terrain neuf de marque Honda TRX500FM 2012 auprès de l'entreprise locale « Centre de distribution Robidoux inc. » au montant de 6 395 \$ plus les taxes applicables incluant les frais de transport.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à cette transaction et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

154/15-04-13

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL POUR LES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant de 1 130 \$ plus les taxes applicables à « Service informatique des Laurentides » pour les travaux d'aménagement informatique effectués dans le local prêté aux sociétés d'histoire.

Que ladite dépense soit acquittée à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

155/15-04-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

PROJET « DES FLEURS POUR LES ÂÎNÉS(ES) » – ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (AREQ) – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le projet intitulé « Des fleurs pour les aînés(es) » proposé par l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) consistant à faire cultiver des fleurs à bulbes par des élèves du primaire de quatre (4) écoles de la Vallée de la Rouge pour les remettre, par la suite, à des aînés vivant en résidences;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'AREQ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique familiale – Municipalité amie des aînés, lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2013, précisant notamment l'orientation de la Ville à vouloir faire la promotion d'activités intergénérationnelles;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 250 \$ à l'Association des retraités de l'enseignement du Québec pour le projet « Des fleurs pour les aînés(es) ».

ADOPTÉE

DIVERS

156/15-04-13

ENTENTE D'HÉBERGEMENT D'UNE STATION DE RÉFÉRENCE CAN-NET ENTRE LA VILLE ET L'ENTREPRISE CANSEL SURVEY EQUIPMENT INC. – MODIFICATION À L'ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 113/04-03-13, adoptée lors de la séance du 4 mars 2013, autorisant la signature d'une entente avec la compagnie « Cansel Survey Equipment inc. » permettant d'installer ses équipements relativement au service de Can-Net offert par celle-ci au garage municipal du secteur L'Annonciation, et ce, en échange d'un loyer annuel au montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que suite à une visite des lieux avec les représentants de ladite compagnie, il est recommandé par le directeur du Service des travaux publics de la Ville que les équipements soient installés au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que ladite compagnie utiliserait le service Internet haute vitesse de la Ville sur un réseau indépendant (VLAN) et que cela n'affecterait aucunement la vitesse de l'Internet ni l'efficacité du réseau municipal;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement informatique seront à la charge de ladite compagnie;

CONSIDÉRANT que ladite compagnie offre de verser à la Ville un montant annuel supplémentaire de 800 \$, soit un loyer annuel de 1 800 \$;

CONSIDÉRANT le nouveau projet d'entente présenté par la greffière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte la demande de la compagnie « Cansel Survey Equipment inc. » et, par le fait même, autorise ladite compagnie à installer à ses frais ses équipements au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et à utiliser le service Internet haute vitesse de la Ville sur un réseau indépendant (VLAN), et ce, pour un loyer annuel de 1 800 \$ plus les taxes applicables, tel que convenu dans le projet d'entente à intervenir entre les parties.

Que la mairesse soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution amende la résolution numéro 113/04-03-13 adoptée lors de la séance du 4 mars 2013.

ADOPTÉE

157/15-04-13

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la réception de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués en régie interne;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les travaux d'aménagement de la réception de l'hôtel de ville pour un montant maximum de 10 000 \$, laquelle dépense sera acquittée à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent lors de la présente séance.

158/15-04-13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2013

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse